

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du
Développement durable et de la Mer en charge
des technologies vertes et des négociations sur le
climat

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

Service de la gestion du personnel

Département des études, des rémunérations
et de la réglementation

Bureau de la politique de rémunération

NOR : DEVK1018405C

(Texte non paru au journal officiel)

**Note du 22 juillet 2010 relative au complément de rémunération au titre de l'année 2010
pour les agents contractuels dits « Berkani » exerçant des fonctions autres que celles définies
par l'article 34 de la loi du 12 avril 2000**

**Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et
de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat**

Pour exécution : liste des destinataires *in fine*

Pour information : liste des destinataires *in fine*

Résumé : complément de rémunération agents « Berkani » 2010 exerçant des fonctions autres que
celles définies par l'article 34 de la loi du 12 avril 2000

Catégorie : Directive adressée par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles		Domaine : Administration	
Mots clés liste fermée : Fonction Publique		Mots clés libres : régime indemnitaire, agents du MEEDDM	
Texte de référence :			
Circulaire abrogée :			
Date de mise en application : 01 janvier 2010			
Pièces annexes : liste des agents concernés			
N° d'homologation Cerfa :			
Publication	<input checked="" type="checkbox"/> BO	<input type="checkbox"/> Site circulaires.gouv.fr	<input type="checkbox"/> Non publiée

La présente note concerne le complément de rémunération au titre de l'année 2010 des agents contractuels dits « Berkani » exerçant des fonctions autres que celles définies par l'article 34 de la loi du 12 avril 2000.

Une enquête réalisée par le bureau des personnels contractuels auprès des services déconcentrés a permis de confirmer qu'un certain nombre d'agents dits « Berkani » n'exercent plus les fonctions énoncées par l'article 34 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations c'est à dire des fonctions d'entretien et de gardiennage des services administratifs ou de restauration.

Les fonctions nouvellement exercées par les agents peuvent être de nature administrative (par exemple standard, secrétariat) ou technique (par exemple entretien des bâtiments, maintenance).

Les agents exercent ces fonctions durant la totalité de leur temps de travail ou en complément des fonctions traditionnelles dévolues aux agents dits « Berkani » sus-mentionnées.

Pour tenir compte de ces évolutions, il a été décidé d'accorder à ces agents, sous contrat de droit public ou de droit privé, un complément indemnitaire.

Ce complément indemnitaire accordé aux agents dits « Berkani » est revalorisé de 200 € et son montant s'élève, au titre de l'année 2010 à 700 € annuels.

Ce complément doit être versé au prorata du temps de présence de l'agent (quotité de travail) et du temps de travail effectif de l'agent dans l'exercice de ces fonctions administratives ou techniques.

Par exemple: un agent dont la quotité de travail est de 50% et qui exerce des fonctions de nature administrative pour 75% de son temps de présence.

Cet agent percevra un complément de : $(700 \text{ €} \times 0,5) \times 0,75 = 262,50 \text{ €}$

Dans la mesure où les agents « Berkani » ne bénéficient pas d'un régime indemnitaire au sens réglementaire du terme, cette somme leur sera versée sous forme d'avenant à leur contrat de travail.

Cet avenant précisera :

- la quotité de travail totale des agents,
- la nature des fonctions exercées ouvrant droit au bénéfice de ce complément,
- la quotité de travail concernée par ce changement de fonction.

Une copie de chaque avenant devra être transmis au bureau des personnels contractuels (SG/DRH/SGP/EMC4).


La liste des agents concernés par le versement de ce complément est annexée à la présente note.

Enfin, je vous précise que ce complément indemnitaire se cumule avec le régime indemnitaire versé à l'ensemble des agents « Berkani » fixé pour l'année 2010 comme suit :

- agents « Berkani » de droit public : 1 475 €
- agents « Berkani » de droit privé : 990 €.

La présente note sera publiée au bulletin officiel du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

Pour le ministre d'Etat et par délégation,
Le Secrétaire général



Jean-François MONTEILS

Destinataires

- Madame et messieurs les Préfets de région,**
- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile de France (DRIEA)
- Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France (DRIEE)
- Direction régionale et interdépartementale de l'habitat et du logement d'Ile de France (DRIHL)
- Directions inter-régionales de la mer (DIRM),
- Directions régionales des affaires maritimes (Outre-Mer)
- Directions régionales de l'environnement (DIREN) (Outre-Mer)
- Directions régionales de l'industrie et de la recherche et de l'environnement (DRIRE) (Outre-Mer)
- Centres d'études techniques de l'équipement (CETE)
- Services de la navigation (SN)

- Mesdames et messieurs les Préfets de départements,**
- Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM)
- Directions départementales des territoires (DDT)
- Directions départementales de l'équipement (DDE) (Outre-mer)
- Directions de l'équipement de Mayotte et de Saint Pierre et Miquelon
- Directions départementales de la protection des populations (DDPP)
- Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS)
- Directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)

- Messieurs les Préfets coordonnateurs des itinéraires routiers,**
- Directions interdépartementales des routes (DIR)

- Mesdames les directrices, messieurs les directeurs :**
- Centres de valorisation des ressources humaines (CVRH)
- École nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE)
- École nationale des ponts et chaussées (ENPC)
- École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE)
- Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU)
- Centre d'études des tunnels (CETU)
- Centre national des ponts de secours (CNPS)
- Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA)
- Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG)
- Centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF)
- Centre de prestations et d'ingénierie informatique (CPII)
- Laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC)
- Bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre (BEA-TT)
- Bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile (BEA Air)
- Bureau d'enquêtes sur les événements de mer (BEA mer)
- Délégation à l'action foncière et immobilière (DAFI)
- Institut de formation de l'environnement (IFORE)
- Centre d'évaluation, de documentation et d'innovation pédagogiques (CEDIP)
- Armement des phares et balises (APB)

- Etablissement national des invalides de la marine (ENIM)
- Institut géographique national (IGN)
- Direction des services de la navigation aérienne (DSNA)
- Direction de la sécurité de l'aviation civile (DSAC)
- Service technique de l'aviation civile (STAC)
- Service d'exploitation de la formation aéronautique (SEFA)
- Service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA)
- Centre d'exploitation, de développement et d'études du réseau d'information de gestion (CEDRE)
- Service de gestion des taxes aéroportuaires (SGTA)
- Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (SCHAPI)
- Service technique de l'énergie électrique et des grands barrages et de l'hydraulique (STEEGBH)
- Bureau d'études techniques et de contrôle des grands barrages (BETCGB)

Administration centrale du MEEDDM

- Madame la Commissaire générale au développement durable, Déléguée interministérielle au développement durable
- Monsieur le Directeur général des infrastructures, de transports et de la mer
- Monsieur le Directeur général de l'aviation civile
- Madame la Préfète, Déléguée à la sécurité et à la circulation routières
- Monsieur le Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature
- Monsieur le Directeur général de l'énergie et du climat
- Monsieur le Directeur général de la prévention des risques
- Monsieur le Vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable
- Madame la directrice des ressources humaines
- Madame la directrice des affaires juridiques
- Madame la directrice de la communication
- Monsieur le directeur des affaires européennes et internationales
- Monsieur le chef du service des politiques support et des systèmes d'information
- Madame la chef du service des affaires financières
- Madame la chef du service du pilotage et de l'évolution des services
- Monsieur le chef du service de défense de sécurité et d'intelligence économique

Copie pour information (systématiquement) :

- SG-Service du pilotage et de l'évolution des services
- SG-Direction des affaires juridiques
- SG/DRH/SGP/EMC4
- SG/DRG/SEC/GREC2

Annexe
Liste des agents concernés

AFFECTATION	NOM – PRENOM	FONCTIONS EXERCEES
CIFP NANTES	LUCAS Pascal	Chargé du bureau du courrier
DDT CHARENTE	DESROCHES Marie-France	Agent de bureau
DDT HAUTE SAVOIE	DEVANCE Daniel	Instructeur ADS
DDT HAUTE SAVOIE	SIMON Sandrine	Comptable
DDT MEURTHE MOSELLE	LEGAY Marie-Josée	Accueil – standard – courrier
DDT MEURTHE MOSELLE	MAIRE Ghislaine	Agent d'accueil
DDT MEUSE	FRIGANT Marie-Thérèse	Standard – accueil
DDT VAUCLUSE	BLANC Maryse	Hôtesse d'accueil
DDT VAUCLUSE	DELAIGUE Corinne	Enregistrement permis de conduire
DDT VAUCLUSE	RAGUSEO Marie-Thérèse	Hôtesse d'accueil
DDT YVELINES	CUNY-KEBILI Ghislaine	Agent accueil
DDT AISNE	HOLFELT Corinne	Assistant du chef (sécurité routière/transports)
DDT ALLIER	FERRIERE Marie-Christine	Instructrice ADS
DDT ALPES HTES PROVENCE	VILLAVERTÉ Rosana	Assistante (service économie agricole)
DDT DORDOGNE	CHAVAGNAC Yolande	Bureau du courrier
DDT DORDOGNE	GRAFFEUIL Martine	Fonctions administratives
DDT DOUBS	JOLY Marie-Noëlle	Secrétariat SG et standard
DDT INDRE ET LOIRE	DUBREUIL Lydia	Archivage
DDT MEURTHE MOSELLE	BRON Suzanne	Accueil – standard – courrier
DDT MEURTHE MOSELLE	QUILLE Michèle	Archives – courrier – accueil – standard
DDT TARN	FARNIERE Dolorès Aline	Secrétaire
DDT TARN et GARONNE	BUFFAZ Maryse	Gestionnaire RH
DDT VOSGES	BEVERINA Marie-Josée	Secrétariat
DDTM VENDEE	MARSAUD Evelyne	Secrétaire
DDTM ALPES MARITIMES	CHIONNE Muriel	Secrétariat/accueil public
DDTM ALPES MARITIMES	JOSIN Lydia	Accueil public / standard
DDTM ALPES MARITIMES	STROBEL Isabelle	Accueil public / entretien
DDTM PAS-DE-CALAIS	DEBAENE Bernadette	Reprographie / Standard
DDTM PAS-DE-CALAIS	FAUGLOIRE Steve	Jardinage
DDTM PAS-DE-CALAIS	FAVRE Anne-Marie	Tâches administratives
DDTM PAS-DE-CALAIS	FIEVET Monique	Reprographie
DDTM PAS-DE-CALAIS	RENARD Eliane	Tâches administratives
DDTM PAS-DE-CALAIS	SELLIEZ Patricia	Courrier
DDTM VAR	GONNET Michèle	Agent de bureau
DDTM VAR	MERET Irène	Agent de bureau / standard
DDTM VAR	SUTTER Geneviève	Agent de bureau / standard
DDTM VAR	VUILLAUME Joanny	Agent de bureau
DDTM VENDEE	BENOIT Paulette	Secrétaire
DDTM VENDEE	POIRIER Yves	Gestionnaire de stock
DDTM FINISTERE	PERON Jean-Michel	Vaguemestre
DDTM HERAULT	COSSEGAL Lauraine	Fonctions administratives
DDTM ILE ET VILAINE	LECOMTE Martine	Entretien/vaguemestre
DDTM MORBIHAN	CHEFDOR Edith	Agent d'accueil
DDTM MORBIHAN	CROLAS Mauricette	Agent d'accueil
DDTM PAS-DE-CALAIS	DEBERLES Christine	Standard
DREAL BASSE NORMANDIE	GENDREL Mireille	Standardiste
DREAL BASSE NORMANDIE	MARIE Martine	Gestion véhicules / appui administratif
DREAL BASSE NORMANDIE	MARIE Sylvie	Services moyens généraux
DREAL BASSE NORMANDIE	PUZANTIAN Jocelyne	Standard
DREAL BRETAGNE	AUBREE Solange	Vaguemestre
DREAL HAUTE NORMANDIE	CHABARDIN Didier	Assistant courrier /Economat
DREAL HAUTE NORMANDIE	DELARUE Nathalie	Assistant courrier
DREAL HAUTE NORMANDIE	LEFEBVRE Francis	Assistant pool VL/Economat
DREAL MIDI PYRENEES	CAZES Gisèle	Accueil / Entretien
DREAL MIDI PYRENEES	RODRIGUES Denise	Comptable
DRIEA (UTEA 92)	CASTRO Esther	Assistante service Médico-Social correspondante logements et prestations sociales